

Objet : situation sanitaire liée au Coronavirus dans les DDI

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement

Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons et face aux dangers que fait courir le coronavirus, il est indispensable que toutes les mesures adéquates qui concourent à la protection des personnes et à l'éradication de l'épidémie en cours soient prises.

C'est pourquoi la CGT sollicite de votre bienveillance que des instructions précises soient adressées à Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des Directions départementales interministérielles et que les personnels concernés, fonctionnaires et agents non-titulaires, soient destinataires de ces dernières par message(s) sur les boites professionnelles et sur celles des représentants des organisations syndicales dans les CT et les CHSCT.

Les représentants de la CGT dans les instances nationales des DDI (le CTC et plus particulièrement encore le CHSCTC) sont bien sûr à votre disposition pour débattre par conférence téléphonée ou visio-conférence des mesures qui doivent être mises en place.

Sans prétendre à l'exhaustivité, la CGT rappelle dans la présente interpellation écrite ses premières demandes :

- Pour éviter la contamination et se mettre en conformité avec l'exigence de la recherche du plus grand confinement possible des personnels, la limitation des déplacements, des contacts entre les personnels eux-mêmes mais aussi avec les administrés, le télétravail doit être généralisé,
- Pour permettre aux agents de rester à leur domicile, le recours aux autorisations spéciales d'absences doit être généralisé,
- Dans l'attente d'une réponse gouvernementale à la demande de la CGT de suspension du jour de carence dont nous demandons par ailleurs toujours le retrait, le maintien de l'intégralité des rémunérations, traitements et régimes indemnitaires, doit être maintenue,
- La suspension et le report dans le temps des activités professionnelles des agents qui ne présentent pas un caractère d'urgence,
- Pour les agents qui exercent des missions de service public au contact avec des administrés qui ne peuvent être reportées dans le temps du fait de l'urgence notamment, l'octroi des moyens de protection nécessaires (solution hydroalcoolique, masques, etc...),
- Le soutien des agents qui actionneront leur droit de retrait,

- L'information des personnels et des CHSCT aujourd'hui et demain y compris lorsque nous serons sortis de la crise avec un suivi médical pour toutes et tous,
- La mobilisation des services de l'action sociale pour aider les personnels confrontés à des difficultés particulières.

A défaut de leurs abandons définitifs, la CGT vous demande aussi de suspendre toutes les opérations liées aux réformes initiées dans le cadre du programme « action publique 2022 », de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat, de la création de nouvelles directions régionales et départementales ou encore de la création de secrétariats généraux communs.

La CGT demande le report de toutes les réunions institutionnelles des CT et CHSCT jusqu'à nouvel ordre.

Veuillez agréer, Messieurs les secrétaires généraux, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT, les représentant-e-s aux CHSCT et CTC des DDI.

Rédigé à Montreuil, le 16 mars 2020 à 16 heures.